

Nantes, le 5 février 2021

L'eau, une grande cause régionale**La Région désormais compétente pour les missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques**

En Pays de la Loire seulement 11 % des cours d'eau sont en bon état écologique. Face à ce constat la Région des Pays de la Loire, qui n'a pas de compétence réglementaire sur l'eau, a choisi de s'engager dans une politique ambitieuse et volontariste de reconquête de la ressource en eau en partenariat avec les acteurs et les territoires concernés. En 2020 elle a notamment adopté un plan eau avec l'Etat, assorti d'un investissement de 46 M€ sur 5 ans, avec des objectifs simples : redonner confiance aux Ligériens dans la qualité de l'eau potable et reconquérir la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques. En outre, afin d'accroître la mobilisation et l'action de la Région en faveur de la politique de l'eau sur l'ensemble du territoire régional, une enveloppe complémentaire de 3,2 M€ a également été mobilisée dans le cadre du plan de relance régional.

Par ailleurs, la Région avait inscrit au Contrat d'avenir signé en mars 2018 par Christelle Morançais et Edouard Philippe, la volonté de se voir transférer la compétence pour l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques tel que prévu par la loi NOTRe. Cette candidature accueillie favorablement par l'Etat est désormais officiellement validée.

« C'est une nouvelle étape importante qui marque la reconnaissance de notre engagement pour la préservation et la valorisation de la ressource en eau en Pays de la Loire » commente Christelle Morançais présidente de la Région des Pays de la Loire.

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr – 06 77 66 11 16